

Projet pour le budget participatif de la Ville de Paris

Proposition d'un Programme Local
d'ouverture et de mutualisation des lieux éducatifs et culturels
Etude de faisabilité et expérimentation dans les Ve et VIe arrondissements

Motivation

Ce projet se fonde sur l'analyse et les propositions de l'article *La crise sanitaire : un enjeu de civilisation, une affaire de lieux*, paru dans la *Revue Culturelle* du CQL (<http://quartierlatin.paris/?la-crise-sanitaire-un-enjeu-de-civilisation>, ci-dessous).

Le constat de ruptures d'égalité résultant des mesures de prévention de la propagation de l'épidémie qui sont actuellement différentes selon les fonctions assumées par les lieux, amène ici des propositions plus rationnelles de limitation des contacts potentiellement propagateurs de l'épidémie.

Il s'agit, en effet, d'examiner les lieux recevant du public, selon leur configuration et ventilation, ainsi que leurs usages (jauge, mouvements, silence, parole, chant, ...), deux ensembles de données véritablement significatifs du risque de diffusion des aérosols et donc de propagation du coronavirus.

Ces données étant indépendantes du contenu des événements, il est utile de mutualiser localement les espaces et usages, par mêmes niveaux de sécurité sanitaire. Ceci permet selon les lieux et les jauges, la tenue de séances de cinémas, spectacle vivant, cours scolaires, cours magistraux et conférences, formations, réunions associatives en petit comité, à terme la restauration, dans les mêmes (ou de meilleures) conditions sanitaires.

Aussi peut-on étendre l'offre des lieux pour des événements et pratiques éducatives et culturelles, en effectuant d'une part des travaux d'aménagement et de ventilation dans les lieux existants et d'autre part en associant ou en créant des «kiosques culturels» à l'air libre, dans l'espace accessible au public.

Cette offre permet également de limiter les déplacements et le nombre de contacts inhabituels, en multipliant les événements à jauge limitée, situés à proximité des habitations du public - dans le sens de la «ville du quart d'heure»-, ce qui nous paraît plus urgent et plus faisable, que la proposition de festivals et méga-concerts drainant de vastes aires métropolitaines ou touristiques.

Le rayonnement de ces événements au-delà du public local demeure tout à fait possible en ce contexte, en les programmant également ailleurs dans des espaces à niveau de sécurité similaire et en leur assurant une diffusion numérique, ce qui ajoute une *présence à distance*, sans la supplanter.

Avec sa gamme très complète de lieux éducatifs et culturels¹, correspondant à des activités essentielles à son identité, à son rayonnement, à son économie locale et à la qualité de la vie de sa population, le Quartier Latin se présente comme terrain idéal pour une expérience d'initiative locale.

Objectifs

- Ouvrir et mutualiser localement l'usage des lieux entre différents secteurs éducatifs et culturels, en fonction du niveau de sécurité qu'ils présentent face à l'actualité sanitaire;
- Étendre l'offre locale de lieux sécurisés à l'égard d'une épidémie par aérosols;
- Permettre aux acteurs locaux d'agir en cette crise, de façon rationnelle et prévoyante, dans le cadre de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales;

1 Nous associons ici à la culture: les activités scientifiques, les activités et sites liés au végétal, le commerce de bouche et la restauration, ainsi que les cafés et bars en tant que lieux d'événements et de rencontres culturelles.

- Retrouver ainsi la confiance en la République, en agissant pour le respect des droits culturels des personnes, dont les collectivités territoriales partagent avec l'État, non seulement les compétences, mais également la responsabilité ;
- Concrètement, pour les habitants et usagers retrouver une qualité de la vie à travers le rétablissement de la diversité de l'activité éducative et culturelle, dans la résilience.

Méthode

- Concernant tous les usages compatibles avec le port du masque par le public: Expérimentation *in situ* de l'outil Opéra - *Outil probabiliste pour l'évaluation du risque par aérosols*, élaboré par l'ITEMM²
 - Convenir avec les services de l'État, de différents niveaux de sécurité des lieux selon un schéma espace/usages³ ;
 - Créer une association locale de responsables de lieux, gérée p.ex. par un organisme consulaire⁴ avec le concours de fédérations professionnelles, sous le contrôle des institutions publiques compétentes, qui assure leur mutualisation contractuelle tri-partite (entre les deux responsables/ et entre chacun des responsables) et l'association et fonctionnant à l'équivalence des services, sans financement.
 - Élaboration de programmes de travaux État-collectivités, pour mettre l'offre de lieux aux niveaux de sécurité établis et créer des «kiosques culturels» à l'air libre.
- N.B. Pour compléter ce dispositif, une démarche supplémentaire et coordonnée doit concerner les usages pour restauration dans les espaces équipés ou à équiper.

Programme de l'étude de faisabilité

Maître d'ouvrage

Mairies du Ve et VIe, assistées d'un groupe de suivi des fédérations professionnelles, de responsables des locaux concernés, d'administrations et de scientifiques...);

Public assis, masqué.

Partenaire technique/maître d'oeuvre

ITEMM - Institut technologique européen des métiers de la musique⁵ **Discussion en cours**

Contenu

1. En application de l'Outil Opéra de l'ITEMM, étude de douze lieux à différentes configurations et échelles moyennes et petites (actuellement fermés ou relevant de différents protocoles sanitaires...) situés au Ve arrondissement de Paris (salle de cinéma, salle de théâtre, centre de loisirs, bibliothèque, lieu de culte, salle de la mairie, musée/centre culturel étranger, lieux de restauration (potentiellement) polyvalents pour réunion, exposition, spectacle vivant... – cantine scolaire, café-bar-restaurant, ...)

2. Elaboration de propositions techniques :

- en tenant compte des protocoles sanitaires existants : proposition d'une définition de trois ou quatre catégories de sécurité sanitaire des lieux (selon les données espace/usage) adaptés à une expérimentation suivie par la Ville de Paris, en accord avec l'administration de l'État;
- proposition de l'ouverture mutualisée de quelques lieux étudiés pour certains usages à jauge sécurisée, public assis, masqué : projection de films, conférence, cours magistral, exposition, réunion de travail, classe à petits effectifs, concert d'instruments à cordes, spectacles d'une personne avec micro de chant ou de parole, ..) ;

2 Institut technologique européen des métiers de la musique, Le Mans, <https://itemm.fr/> cf.

<https://itemm.fr/itemm/pic-opera/>

3 ... en escalier selon un tableau jauge/usage comme celui « taille en cm/poids » des différentes tailles des collants !

4 p.ex. CCI, comme celle des restaurateurs assurant la cantine des BTP dans différents départements ruraux (Creuse, Haute-Vienne, etc.) dans le cadre d'un protocole sanitaire spécifique autorisé par les préfets.

5| 71 avenue Olivier Messiaen, 72000 Le Mans, +33(0)243393910, contact : Mme Carole Le Rendu, Directrice Générale

- proposition pour un des lieux étudiés, actuellement moins sécurisée, d'un cahier des charges de travaux résilients concernant l'aménagement et l'équipement, notamment d'insonorisation et de ventilation ;
- proposition de l'expertise-type à assurer avec l'Outil Opéra pour les lieux entrant dans la mutualisation.

N.B. Important ! Etude complémentaire en sus, par un autre partenaire, des lieux de restauration étudiés par l'ITEMM, élaboration de cahiers des charges de travaux d'équipements

Self-service ou service à table, public assis, non-masqué durant la consommation :

Démarche encore à préciser avec les interlocuteurs concernés

Coût envisageable

Expertise des lieux 15 000 € TTC/lieu x12 180 000 € TTC

Elaboration des propositions techniques : 4x30 000 €..... 120 000 € TTC

Complément Restauration (Enveloppe – démarche à préciser)...100 000 € TTC

400 000 € TTC

Délais

Résultats des études fin juin 2021 au plus tard (de préférence fin mai)

Annexe

<http://quartierlatin.paris/?la-crise-sanitaire-un-enjeu-de-civilisation>

La crise sanitaire, un enjeu de civilisation, une affaire de lieux

8 février 2021 | [Ingrid Ernst](#) | [Savoir](#) | [Culture](#) | [En Une](#) | [Proposition](#) | [Covid-19](#) | [Innovation](#) |
Vous avez aimé cet article, partagez le !

Face à la crise sanitaire, il est proposé ici une démarche rationnelle et résiliente, favorable à la reprise de la vie culturelle et intellectuelle, à porter de concert par l'État et les collectivités locales. Cette proposition pourrait bénéficier notamment au Quartier Latin, dont le rayonnement et la qualité de la vie repose particulièrement sur la Culture.



Privés de lieux - Café culturel et affiches d'artistes du Quartier Latin : photographe, chanteur-interprète, acteur de théâtre

Les théâtres fermés et les hypermarchés accessibles, les métros bondés de salariés et les étudiants isolés, les protocoles différents pour un musée et un lycée, des restaurants ouverts aux actifs des BTP mais pas aux habitués, les cinémas clos mais les églises ouvertes, ... La France de la crise sanitaire pullule de ruptures d'égalité, de défauts de solidarité, de dénis des libertés individuelles. Ainsi la prévention du Covid 19 affecte les valeurs de la République, la qualité de vie de la population et met la culture à l'arrêt. Il est urgent de prendre en compte ce triple enjeu de civilisation et de rendre la lutte contre la pandémie plus logique, plus cohérente.

Car la présente crise n'est pas seulement celle du secteur hospitalier et de l'économie globalisée, mais aussi celle de l'unité de la Nation, de l'Europe, des citoyens du monde. Elle exige un énorme travail de fond, coordonné, prospectif et interdisciplinaire des instances publiques, bien au-delà de la régulation à court terme, de laquelle les politiques se contentent depuis un an avec des mesures sommaires. En quête d'explications plausibles, une partie de la population s'égaré et s'abstrait de l'État de droit.

Quelques éléments pour un retour à la vie civilisée

- ▶ En République, la liberté individuelle est limitée par celle d'autrui. En temps de contagion – et en l'état actuel, quasiment personne ne peut affirmer ne pas être contagieux - les mesures de prévention sont donc d'intérêt public. Comme le code de la route : en voiture, vous ne foncez pas sur les piétons.
- ▶ On confond souvent la prévention de la propagation épidémique et la protection des personnes fragiles. Ce sont deux questions liées, mais elles nécessitent des approches différentes. Tout le monde peut transmettre le virus. Et qu'elle soit constatée ou pas, chaque contagion prolonge la durée de circulation du virus, donc du risque épidémique pour tous.
- ▶ S'il n'y a rien qui s'y oppose, une épidémie croît de façon exponentielle. Ce qui signifie qu'il faut réagir fortement dès le premier malade, le *#HitHardHitEarly* que préconisent de plus en plus de médecins. Lorsque le taux de reproduction R est trop élevé, il n'est plus possible de retracer les chaînes de transmission. Alors les déclarations « *à ce stade, nous n'avons pas encore besoin de ...* », sont d'une imprévoyance incompréhensible..
- ▶ En attendant l'effet prolongé des vaccins, la limitation des contacts est la seule mesure connue pour reprendre le contrôle. Plus cette limitation est radicale, moins il faut de temps pour qu'elle agisse. Et l'effet est durable, s'il y a

ensuite un « *tester-tracer-isoler* » sans faille.

► Aussi, un temps court de limitation des contacts peut se concevoir de façon plus vivable. Pour tous (sauf la sécurité et les soins) de brèves vacances supplémentaires par famille ou groupes d'amis, comme sur une île déserte, aux seules sorties pédestres, les courses faites d'avance ? Avec des classe vertes sur les compétences cognitives à travers les cinq sens ? Rien n'oblige d'en faire un emprisonnement. Et ce séjour de moins de deux semaines par « bulles sociales » s'inscrirait dans une stratégie de retour à une vie civilisée. Y a-t-il des études scientifiques du bilan à moyen terme, sanitaire et socio-économique d'une telle mesure ?

Tenir compte du mode de transmission du virus

Indifférent à l'identité religieuse, culturelle, professionnelle des humains lui servant de vecteur, le coronavirus ne s'intéresse qu'aux critères physiques et spatiaux : le nombre, les localisations et les émissions d'aérosols des présents, les obstacles physiques entre eux, la ventilation environnante qui les dilue.

Les discriminations de produits, de statuts de personnes, de secteurs d'activités manquent donc cruellement de justification sanitaire. Que vous achetiez un bifteck ou un livre, le virus s'en fout. Mais on lui facilite la tâche en prévoyant cet achat dans une grande surface plutôt qu'au grand air ou dans un commerce de quartier à clientèle réduite. Ce sont les lieux de réunion, leurs usages physiques et les nombres de contacts qu'ils engendrent, qui sont décisifs, intégrés au réseau spatial qu'ils forment avec les transports à l'échelle d'un bassin de vie.

Pour les citoyens, la prévention du Covid 19 se formule donc d'abord en termes de sécurité des bâtiments, des transports et des territoires. En cas d'alerte-pollution, commence-t-on par interdire la circulation aux artistes ? Non, car les réglementations sécuritaires (pollutions, incendies, ...) et de la prévoyance (énergie, bruit...) ne s'intéressent qu'à la situation qui génère le risque (ici, la pollution du véhicule).

Ces dispositions, ainsi que les recherches scientifiques françaises et internationales sur la pandémie - comme le récent modèle *Opéra - Outil probabiliste pour l'évaluation du risque par aérosols* [1], devraient donc permettre d'élaborer une réglementation technique spécifique. A l'exemple des autres domaines de risque, elle comporterait des normes bâtimentaires et des transports, déclinées dans différentes catégories de prévention des contaminations, avec les obligations de diagnostics et de contrôles techniques. Pour les territoires, il en découle des mesures graduées de plans d'alerte locaux. Selon le niveau de risque épidémique, les préfets disposeraient pour limiter les contacts, de restrictions concernant les bâtiments accueillant le public et les transports, avec leurs jauges afférentes. Ces mesures relèveraient donc surtout de la qualité préventive des lieux et des trajets pour les rejoindre.

L'initiative des collectivités locales

Avec ces dispositifs, nulle ségrégation, sinon spatiale. Or, l'équité territoriale peut être aidée par un programme national d'équipement de ventilation (une des 30 propositions du groupe AGIR). Par ailleurs, un programme d'abris extérieurs pour activités culturelles et de formation serait utile, avec des équipements innovants de chauffage, de communication hybride (présentielle/à distance) et de réduction du son. Indifférent aux contenus, l'ensemble de ces dispositions favoriserait la mutualisation des lieux (enseignements dans les théâtres et les musées, projections de films en extérieur,...).

Ce sont là des domaines, où les collectivités territoriales peuvent agir dès à présent. Cette politique rationnelle et républicaine rendrait la prévention sanitaire plus juste, tout en générant d'autres effets positifs comme le maintien, voire la création d'emplois, l'usage convivial des lieux, la fin de la relégation inexplicable de la culture.

L'initiative ascendante des collectivités serait rétablie, l'État assurant toujours la cohésion nationale et la sécurité. Aussi, cette approche transforme les problèmes en opportunités au-delà de la crise sanitaire, une résilience dont nous avons bien besoin.

Écrivain, maître de conférences honoraire HDR, diplômée de mathématiques pures et d'urbanisme, Ingrid Ernst est membre du bureau du Comité Quartier Latin. Elle a été directeur d'une administration régionale de l'État, puis universitaire comparatiste des stratégies culturelles et territoriales.

Photos : I.Ernst, 1.5.2020 et 17.1.2021

[1] Cet outil permet d'évaluer la probabilité de transmission du Covid-19 par aérosol respiratoire à partir de 30 paramètres, étudiés en des lieux et des manifestations différenciées. Il est élaboré par l'ITEMM (<https://itemm.fr/>) dans le cadre d'une recherche-action de la

Région Nouvelle Aquitaine (cf. p.ex. cet article du 7 février 2021, https://www.liberation.fr/culture/en-nouvelle-aquitaine-un-protocole-experimental-pour-tenter-de-sauver-les-lieux-culturels-20210207_RLPY4PDM6VCYNJ53PFIMC6WPMI)